



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 7 décembre 2020

**Invité** : Nicolas de Saint Martin

**Présents** : Alexandra Vivet, Jacques Haëntjens, Frédérique Riou, Isabelle Maimbourg, Alain Vicaud, Sébastien de Monplanet, Anne-Laure Bénéteau, Claire Graby, Dulce Gaspar-Gerbaud, Eric Goetz, Marie Lemaire, Charles Tessier, Valérie Michaud, Françoise Collas, Isabelle de Reynal, Marie Lepicard, Soumaya Dumontet, Marion Lamy, Charlotte Rousseau, Bertrand de Foucauld

**Excusés** : Olivier du Chayla

### 1ère partie : avec Nicolas de Saint Martin, président OGEC SJH

#### **1. Présentation de l'OGEC**

Nicolas de Saint Martin présente le rôle et le fonctionnement de l'OGEC SJH.

Un zoom est fait sur la gestion de la crise sanitaire Covid. Le plus gros poste (250 K€) est lié à la restauration, pour laquelle les parents ont été remboursés au *pro rata temporis* du temps d'ouverture de la cantine, alors que d'importantes charges fixes demeuraient. L'Ogéc a pris ces différents coûts à sa charge.

#### **2. Suivi des effectifs d'élèves à St Jean**

##### Questions de l'APEL :

Ce sujet tient à cœur aux parents, car le nombre d'élèves par classe est important pour la qualité d'enseignement.

L'équilibre économique de l'école était annoncé en 2015 autour de 2950 élèves. Les effectifs sont autour de 3200, il ne devrait pas y avoir de raison de viser un niveau si haut.

Quelle est la position de l'OGEC ?

##### Réponse de l'OGEC :

L'équilibre économique se situe maintenant vers 3200 élèves compte tenu notamment du relèvement du taux d'encadrement.

L'OGEC ne cherche pas à augmenter le nombre d'élèves par rapport à la situation actuelle, et ne fixe pas cet objectif à la direction de l'école. En revanche, « l'économie » des établissements relevant largement de coûts fixes indépendants du nombre d'élèves, une grande prudence doit être observée sur cette question des effectifs (dont le pilotage fin n'est par ailleurs pas évident, surtout en cette période très perturbée).

Sur les 4 à 5 dernières années, les effectifs sont globalement stables, entre 3200 et 3300 élèves.

En ce qui concerne 2020-2021 :

Primaire : stabilité par rapport à l'année dernière.

Collège : stabilité par rapport à l'année dernière.

Lycée : augmentation par rapport à l'an dernier.

#### **3. Assurance frais de scolarité**

##### Questions de l'APEL :

L'assurance prévoyance souscrite par les parents d'élèves a fait l'objet de nombreuses remontées des parents.

- La formule proposée est une « assurance collective de dommages à adhésion facultative ». Les réglementations dans le domaine de l'assurance requièrent dans un tel cas de recueillir l'adhésion de l'assuré, qui doit reconnaître avoir été informé. Il semble que le courtier n'ait pas mis en place un processus conforme.
- Sur le contenu des garanties : elles sont jugées peu claires, et possiblement pas bien opérantes. L'APEL suggère de demander à l'assureur d'illustrer par des exemples concrets les cas dans lesquels les garanties se mettraient en place.
- Impression globale d'une assurance imposée aux parents.  
Comment peut-on éviter la même chose l'an prochain ?

#### Réponse de l'OGEC :

L'an dernier : l'OGEC était venu présenter à l'APEL que l'assurance existante allait être arrêtée (contrat déficitaire ; pas de formule trouvée pour le redresser ; seulement 10% à 20% des parents souscrivaient, avec une sur-représentation des « mauvais risques »).

Entre-temps, la crise sanitaire et le confinement (de mars-avril) sont arrivés. Avec la perspective de crise économique, il a été jugé opportun de ne pas arrêter de couvrir ce risque. Ce qui nécessitait donc de changer le mode de souscription.

Des échanges OGEC / APEL ont eu lieu sur le sujet à ce moment-là et ont permis de valider conjointement ce choix.

D'autres établissements du voisinage utilisent le même type de dispositif.

L'OGEC approuve l'idée d'obtenir des clarifications de la part de l'assureur. L'OGEC est preneur d'un soutien sur le sujet par quelqu'un qui s'y connaît.

Le règlement financier, sur le site de Saint Jean (avec un rappel à la rentrée), avait expliqué le processus. En outre, un mail a été envoyé aux parents le 25 septembre pour leur rappeler qu'il restait quelques jours pour faire part de leur souhait éventuel de ne pas souscrire. L'OGEC juge donc le processus clair et transparent. Il comprend que ce mail envoyé quelques jours avant l'échéance a pu être perçu comme tardif ; a contrario, il explique que c'est la persistance d'un faible taux de refus qui a incité à l'envoi de ce mail, pour que nul ne se sente « coincé ».

Au final, 85% des parents ont souscrit cette assurance.

L'OGEC envisage de reconduire le système pour l'an prochain. Car le risque social, lié au Covid en particulier, perdure (et s'accroît probablement puisque c'est dans les prochains mois que l'on anticipe à présent une vague de plans sociaux).

Il faudra dire plus clairement et plus tôt aux parents comment ça fonctionne.

L'utilisation de la caisse d'entraide ne paraît pas appropriée, dans la mesure où il existe une façon de couvrir le risque par une assurance. La caisse d'entraide a plutôt vocation à accompagner les projets de familles souhaitant inscrire leurs enfants à SJH mais qui ne pourraient pas le faire sans être aidées (ou encore à accompagner des situations difficiles non couvertes par l'assurance).

Il faudra faire un bilan début 2022, en vue de l'année 2022-2023.

## **2ème partie : Actualité et sujets en cours**

### **4. Groupes de travail APEL à compléter**

Le forum des métiers (ou « table ronde des métiers ») se déroulera cette année à St Jean, qui veut en faire un événement important. Il aura lieu au mois d'avril.

Françoise Conze-Collas et Marie Lepicard complètent l'équipe de l'APEL qui travaillera sur ce sujet (dont le responsable est Olivier du Chayla).

### **5. Présentation de la démarche d'écriture d'un nouveau projet d'établissement**

La direction de St Jean souhaite démarrer les travaux sur l'écriture d'un nouveau projet d'établissement. Avec la volonté de mettre en œuvre une coordination de tous les acteurs concernés, en commençant par les parents.

En janvier, un séminaire va être organisé par la direction, qui rassemblera tout le CA de l'APEL autour du Comité de direction, de l'équipe pastorale, de responsables de niveaux (à préciser).

Des ateliers sur des thèmes précis seront définis et donneront lieu à un travail ultérieur sur plusieurs mois.

Un cabinet externe sera choisi par la Direction pour assurer l'accompagnement de cette démarche.

#### **6. Point « Collège »**

En conseils de classe, les interventions des parents correspondants ne sont pas toujours les bienvenues, avec des messages parfois perçus comme trop directs.

#### **7. Point « Primaire »**

Protocole et masques maintenant très bien gérés. Le port du masque par les enfants, même petits, se passe très bien. Et grâce aux masques ils peuvent jouer ensemble dans la cour pendant les récréations, ce qui n'était pas le cas pendant le premier confinement.

Conseil d'école en janvier : prévu en visio a priori.

La journée sécurité trottinette aura lieu en mars.

#### **8. Point « Lycée »**

Pour les 2ndes, les stages seront facultatifs cette année. Ils auraient lieu pendant la première semaine des vacances de février ou de Pâques (du 15 au 19 février ; du 19 au 23 avril) ou une semaine entre le 22 juin et le 16 juillet. Des conventions de stages seront établies. Il n'est pas sûr que les soutenances de stage pourront avoir lieu, mais l'APEL essaye de proposer une formule (en visio par exemple) pour que ça puisse quand même se tenir, car c'est une expérience intéressante pour les élèves.

Forum des métiers : en avril. Sera proposé surtout aux secondes, mais il serait bien que les 1ères puissent participer aussi.

Des actions concrètes ont été mises en place par l'encadrement du lycée et par les professeurs, pour gérer le sujet des notes (maintenant que le bac repose à 100% sur le contrôle continu). Quelques sujets ponctuels restent encore à gérer, mais c'est en cours.

Le 17 décembre, l'APEL est conviée à une réunion sur ce sujet avec les responsables de niveau du lycée.

#### **9. Scoleo**

Scoleo = Plateforme internet pour acheter des fournitures scolaires.

4% du total commandé est reversé par Scoleo en bons d'achats. Pour l'année 2021 : 1800 € de bons ont été obtenus. Ils sont distribués aux familles par la direction financière, aux familles qui en ont besoin.

Les bons 2020 non utilisés après le 17 décembre (580€ restants à ce jour) seront utilisés pour acheter du matériel pour le collège (matériel pour les arts plastiques) et le primaire.

#### **Actualités et prochaines étapes :**

- Une commission restauration a eu lieu le 17 novembre. L'APEL n'a pas participé, faute d'information sur la tenue de cette réunion. La prochaine aura lieu le 14 janvier.

- Des informations sur Parcoursup préparées par le service ICF (Information et Conseil aux Familles) de l'APEL départementale ont été transmises aux parents, qui ont exprimé leur satisfaction.
- Concours de crèches en cours dans les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.
- Professions de foi en 5<sup>ème</sup> : si le contexte sanitaire le permet, les parents pourront peut-être finalement assister aux messes de profession de foi. A confirmer ultérieurement par la Direction.
- De plus en plus de professeurs se reportent sur les parents pour imprimer à la maison des exercices ou des cours. Il y a beaucoup de remontées de parents en ce sens. Une action vers l'établissement va être entreprise par l'APEL.

Prochain CA : lundi 11 janvier, avec la participation de Christel Lemerle.